



La Tour du Pin
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

Objet : Rentrée scolaire 2023/2024

Réf : RB/FR/JL

Dossier suivi par :

La Tour du Pin, le 13 juin 2023

Madame, Monsieur,

RENTRÉE SCOLAIRE LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

4ème de l'Enseignement Agricole

3ème de l'Enseignement Agricole

Comme suit :

13h30-14h15 : **Accueil des élèves des classes de 4ème et 3ème et de leurs familles**
en salle de conférence par le Proviseur.

14h15-17h15 : Prise en charge des élèves et de leurs familles par le professeur principal
(distribution de carnet, emploi du temps, visite de l'établissement et de
l'exploitation, réponses questions parents).

Mardi 05 septembre 2023 : Début des cours selon emploi du temps.

Les élèves devront avoir comme matériel obligatoire :

- Pour tous les élèves :
 - 1 cadenas
 - 1 cahier de texte
 - matériel d'écriture

- Les fournitures scolaires sont répertoriées sur la liste jointe et sont nécessaires dès le premier jour de l'année scolaire.

- Tous les élèves devront avoir obligatoirement leur carte « Pass'Région » le jour de la rentrée. Elle vous permettra, entre autre, l'accès à la restauration du lycée ainsi que l'obtention de multiples avantages. De plus, son renouvellement se fera par notre intermédiaire dès la rentrée.

- Pour les élèves de 1^{ère} année de CAPA et de 2^{nde} Professionnelle (Productions Végétales, Conseil Vente en Animalerie et Conseil Vente Univers de Jardin) : le matériel et équipement professionnels (chaussures, tenue de travail, gref-foir, sécateur) seront achetés par l'établissement avec la bourse d'équipement attribuée par le Conseil Régional à l'établissement. **Merci de faire la demande de cette bourse lors que vous demanderez la carte « Pass' Région », mais de la cocher en faveur de l'établissement scolaire (le Lycée Horticole et Animalier de La Tour du Pin).**

- Pour tous les autres élèves qui ne bénéficient pas de cette bourse (4^{ème}, 3^{ème}, CAPA 2 et 1^{ères} Professionnelles et Terminale Bac Pro des filières Productions Horticoles, Conseil vente en Animalerie et Univers de Jardin), ce matériel devra être acheté par les familles, soit en passant commande au lycée à la rentrée (afin de bénéficier d'un tarif groupé), soit de manière individuelle. **L'équipement, entre autre en chaussures de sécurité, est OBLIGATOIRE.**

A cet effet, vous trouverez dans le dossier d'admission un coupon vous demandant de noter les mesures et/ou pointures de votre enfant afin que nous puissions préparer la commande groupée.

Vous trouverez ci-joint un calendrier prévisionnel des stages. Nous vous invitons dès maintenant à faire une démarche auprès de professionnels pour les stages de votre enfant. **Attention** ce calendrier pourra être amené à être modifié pour les classes de CAPA 2, 1^{ères} et Terminales (compensation des stages non réalisés sur l'année 2019-2020).

Vous serez informés au cours du 1^{er} trimestre des dates de conseils de classe et des dates de réunions parents-professeurs.

Nous vous rappelons que vous devrez fournir la **totalité des pièces** du dossier d'inscription lors du dépôt. Seule l'attestation d'assurance scolaire nous sera fournie au plus tard le jour de la rentrée. **En cas de non fourniture, aucun certificat de scolarité au nom de l'enfant ne sera délivré à la famille à la rentrée scolaire**

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

L Conseiller Principal d'Education,
J. LEGRAND

